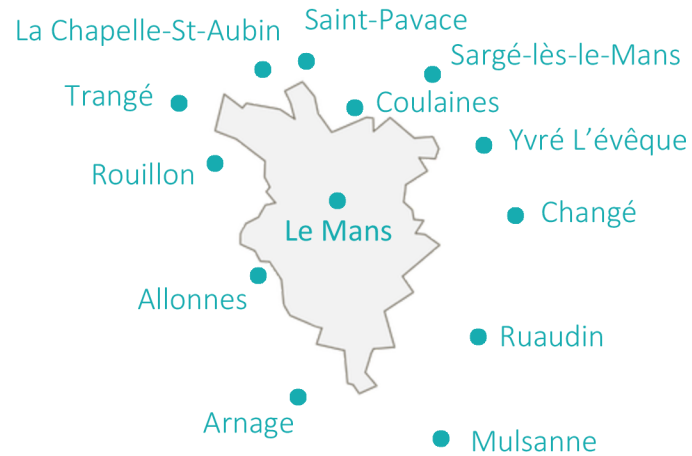


PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le Mans et ses 12 communes adjacentes



L'équipe

L'équipe dispose de temps médical, psychologue, infirmier, assistant médico-administratif, cadre de santé et assistant social.

ADRESSE



Centre Médico Psychologique Oyon - Ilot B
4 ter Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72100 LE MANS



Accès par les transports en commun 
Bus T3 - Arrêt « Novaxud »
Bus 30, 32, 34 et 35 - Arrêt « Gare Sud »
Bus 13 - Arrêt « Gare Routière »



RENSEIGNEMENTS

Numéro de l'équipe SPPID : 6800
 02.85.29.08.73

Joignable 7j/7 week-end et jour fériés :
Du lundi au vendredi
 De 8h30 à 20h30
Samedi et dimanche
 De 9h00 à 19h00

Secrétariat médical :
 02.43.78.57.83 / 6883
 secretariat-sppid@epsm-sarthe.fr

SPPID

Soins Psychiatriques de Particulière Intensité au Domicile



Dispositif ambulatoire de soins
intensifs intervenant **sur le lieu**
de vie du patient

LE SPPID c'est quoi ?

Le service du SPPID est un dispositif ambulatoire de **soins intensifs permettant d'accompagner au domicile le patient souffrant de troubles psychiatriques aigus ou subaigus.**

Le SPPID intervient sur le **lieu de vie du patient**, ce qui lui permet de rester dans son environnement et de maintenir le lien avec son entourage et ses habitudes.

MISSIONS

Proposer une **alternative à l'hospitalisation complète**

Éviter, raccourcir ou prendre le relais d'une **hospitalisation complète**

Garantir la **continuité des soins**

Modalités DE PRISE EN SOINS

- 01** Être **majeur**.
- 02** Résider sur l'une des **communes du périmètre d'intervention** (cf. carte au dos).
- 03** **Accepter la prise en soins par le SPPID**, après avoir pris connaissance :
 - Des explications des modalités d'intervention,
 - De l'objectif des soins,
 - Des engagements à tenir.
- 04** **Disposer d'une personne mobilisable** (coordonnées renseignées obligatoirement dans le dossier du patient).
- 05** **Sur indication d'un médecin psychiatre** de l'EPSM dans le DPI et prise de contact avec l'équipe SPPID.

MOTIFS DE REFUS DE PRISE EN SOINS

- Troubles du comportement avec hétéro-agressivité.
- Crise suicidaire active.
- État clinique trop instable avec mise en danger ou risque suicidaire trop élevé.
- Incapacité à donner un consentement clair et éclairé en lien avec l'état psychique du patient.

Modalités D'INTERVENTION

Capacité : 12 places

Durée de la prise en soins : 14 jours avec possibilité de renouveler 1 fois selon l'évolution de l'état clinique

SUIVI

Intervention en **binôme par une équipe de soins pluridisciplinaire** (infirmier, médecin psychiatre, psychologue, assistante sociale).

Nombre et fréquence des visites au domicile adaptés à l'état clinique et aux besoins des patients et définis par l'équipe.

Des rendez-vous et consultations sont aussi possibles dans les locaux du SPPID.